



Les Faits marquants de Bonn : Mercredi 10 juin 2026

Après un début relativement calme, les délégués présents aux réunions sur le climat de juin 2026 sont désormais en pleine phase de négociation. Les discussions sur l'atténuation, la science et la transition juste ont mis en évidence les divergences habituelles entre les Parties. Celles concernant l'organisation de la prochaine session des organes directeurs en Turquie se sont transformées en une bataille autour de l'ordre du jour.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (MWP) : Lors des consultations non officielles des SB co-modérées par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud), les délégués ont exprimé leurs points de vue sur l'efficacité du MWP et les améliorations possibles. Le GROUPE ARABE a insisté pour que l'accent soit mis non seulement sur les opportunités d'atténuation, mais aussi sur les obstacles structurels et les solutions. Il a suggéré que le Secrétariat aide les pays en développement à élaborer des notes conceptuelles prêtes à l'investissement qui répondent aux critères d'accès des fonds mondiaux.

L'UE a identifié le MWP comme étant le seul espace permettant de discuter des efforts d'atténuation, en particulier de la manière de renforcer les contributions déterminées au niveau national (CDN), de leur alignement sur l'objectif de 1,5 °C et de leur mise en œuvre. Elle a souligné qu'il devrait compléter le bilan mondial (GST), intégrer les résultats du GST 1 et éclairer la GST 2. La NOUVELLE-ZÉLANDE a déclaré que le MWP devait faciliter l'action et permettre aux Parties d'aller plus loin et plus vite.

La SUISSE a proposé d'introduire des volets thématiques pluriannuels et une couverture spécifique des secteurs clés. Elle a appelé à renforcer les échanges entre pairs et à mettre en place une communauté de pratique entre experts et praticiens, et pas seulement entre négociateurs. Les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) ont soutenu la poursuite du MWP. Ils ont proposé de le maintenir comme point permanent de l'ordre du jour et de mettre en place un mécanisme technique ou un comité approprié pour faciliter la traduction des discussions en actions concrètes.

Dispositions relatives au financement des infrastructures, des processus et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris (approches de coopération bilatérale) : Lors des consultations non officielles du SBI co-modérées par Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya) et Peer Stiansen (Norvège), les délégués ont poursuivi leur réflexion sur le [document technique](#) du Secrétariat qui présente quatre options

de financement : un financement de base dans les futurs budgets biennaux des programmes ; un financement supplémentaire ; des redevances basées sur l'utilisation ; et des redevances d'utilisation prélevées auprès des Parties participantes.

Les PMA, les PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL (LLDCs) et le GROUPE ARABE ont souligné que les modalités de financement ne devaient pas constituer une charge supplémentaire pour les pays, l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (AOSIS) mettant en garde contre le fait que ces modalités ne devaient pas porter indûment préjudice à la participation des petits États insulaires en développement (PEID). L'AOSIS a souligné que les financements destinés au renforcement des capacités et aux technologies devraient affluer vers les pays en développement, et non provenir de ceux-ci. Les PHILIPPINES ont suggéré d'étudier la création d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un guichet dédié à l'article 6.2 au sein des fonds d'affectation spéciale existants de la CCNUCC.

La COALITION DES PAYS DE LA FORÊT TROPICALE (CfRN) a soutenu une combinaison de financements supplémentaires provenant de contributions volontaires et de redevances basées sur l'utilisation. Le GROUPE AFRICAIN a déclaré qu'aucune redevance ne devrait être prélevée auprès des Parties qui utilisent le registre international, mais qu'elle pourrait éventuellement l'être auprès des acteurs privés. Le GROUPE ARABE a soutenu l'idée de contributions volontaires et a souligné que les investissements au titre de l'article 6.2 ne devaient pas se faire au détriment du renforcement des capacités des pays en développement.

Le Secrétariat a répondu aux questions des Parties, indiquant que les dépenses approuvées pour les activités liées à l'article 6.2 s'élèvent à environ 10,7 millions de dollars et que 2,1 millions de dollars sont actuellement disponibles, ce qui laisse un déficit de 8 à 9 millions de dollars US pour l'exercice biennal 2026-2027. Concernant l'utilisation prévue et le niveau de demande attendu, ils ont noté que 48 approches coopératives ont été soumises à la Plateforme centralisée de comptabilité et de déclaration et que 67 Parties ont manifesté leur intérêt pour s'engager auprès du registre international.

Les co-modérateurs rédigeront une note non officielle reflétant les points de vue des Parties.

Adaptation

Orientations relatives aux communications sur

l'adaptation : Lors des consultations non officielles du SBI, les co-modérateurs Marie Wien Fjell (Norvège) et Thomas Lelekoitien (Kenya) ont appelé le mandat confié à la SBI 64 de

poursuivre l'examen du calendrier du processus visant à faire le point sur les orientations relatives aux communications sur l'adaptation et, si nécessaire, à les réviser.

Le GRUPO SUR, soutenu par les PMA et l'AOSIS, a proposé : de lancer un appel à contributions des Parties sur leur expérience de l'application des directives en temps utile pour examiner le rapport de synthèse à ce sujet lors de la SB 66 (juin 2027) ; et que la SB 68 (juin 2028) élabore un projet de conclusions pour examen par la CMA 10 (novembre 2028). L'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) s'est déclarée ouverte à l'idée d'achever ce processus d'examen en 2028, notant que cela permettrait de tenir compte des expériences acquises dans l'utilisation des nouveaux indicateurs d'adaptation et coïnciderait avec la mise à jour des modalités, procédures et lignes directrices (MPG) du Cadre de transparence renforcé et du GST 2. L'UE et le ROYAUME-UNI ont soutenu l'achèvement de l'examen des directives après l'examen des MPG.

Pays les moins avancés (PMA) : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-moderateur Ephraim Mwepya Shitima (Zambie) a rappelé aux délégués le mandat confié au SB 64 visant à lancer le bilan des travaux du Groupe d'experts des PMA (LEG) et de son mandat, et à recommander des projets de décision à ce sujet.

Les PMA, le ROYAUME-UNI, l'UE, le CANADA et le JAPON ont salué le programme de travail du LEG pour 2026-2027. Le GROUPE ARABE et les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGANT LES MÊMES VUE (LMDC) ont préféré en « prendre note ».

Reconnaissant les contraintes auxquelles les PMA continuent de faire face dans la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA), les PMA ont appelé à la création et à la mise en œuvre urgentes d'une « alliance pour la mise en œuvre des PNA » qui, entre autres : faciliterait le développement de pipelines d'investissements dans l'adaptation ; apporterait un soutien à la préparation de la mise en œuvre des projets ; et améliorerait l'accès aux mécanismes de financement existants. Le ROYAUME-UNI a exprimé sa volonté de s'engager sur cette proposition.

L'UE a salué les efforts déployés par le LEG pour intégrer une approche sensible au genre dans son programme de travail et a recommandé au LEG de poursuivre ce travail en faisant progresser les cinq domaines prioritaires identifiés dans le cadre du nouveau Plan d'action pour l'égalité des genres. Le GROUPE ARABE, soutenu par les LMDC, a déclaré que le LEG devrait continuer à opérer strictement dans le cadre du mandat convenu de la Convention et des décisions pertinentes.

Les PMA, la NORVÈGE et le JAPON ont salué les lignes directrices techniques actualisées relatives aux PNA élaborées par le LEG en 2025. Le GROUPE ARABE s'est opposé à la référence à ces lignes directrices actualisées, affirmant que le LEG n'avait pas pris en considération toutes les contributions fournies par les Parties.

Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (NWP) : Lors des consultations non officielles du SBSTA, co-moderées par Lina Yassin (Soudan) et Luke Millar (Australie), les Parties ont échangé leurs points de vue sur le projet de texte.

Le GROUPE AFRICAÏN, le GRUPO SUR, l'AILAC, l'AOSIS et la FÉDÉRATION DE RUSSIE ont exprimé leur préférence pour accueillir favorablement les travaux du NWP et prendre note du rapport sur les progrès du NWP, tandis que le CANADA, l'UE, le JAPON et le ROYAUME-UNI ont préféré accueillir favorablement les deux.

Concernant un paragraphe saluant l'engagement du NWP auprès de divers types d'acteurs, y compris ceux du secteur privé, les pays à revenu moyen (LMDC), soutenus par les pays les moins avancés (PMA), l'AILAC et le GROUPE ARABE, ont demandé de faire référence de manière plus générale à l'engagement auprès d'acteurs « pertinents » ou « autres ». Le CANADA, le JAPON et le ROYAUME-UNI ont insisté pour conserver la formulation convenue, soulignant l'ampleur de l'engagement du secteur privé au sein du NWP.

Concernant l'élargissement et le renforcement de la collaboration avec les universités dans le cadre du Programme de partenariat des Universités des Nations unies sur les changements climatiques, l'UE a demandé que soient clarifiées les implications financières du renforcement de ces partenariats. Le JAPON a souligné que tout élargissement supplémentaire devrait être entrepris en tenant dûment compte des implications budgétaires.

Technologie

Hôte du Centre des technologies climatiques : les consultations non officielles du SBI ont été co-moderées par Stig Svenningsen (Norvège). Concernant le choix de l'hôte, le CANADA et le JAPON se sont prononcés en faveur du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le JAPON estimant que cela garantirait la continuité et l'expertise institutionnelle.

Concernant le protocole d'accord (MoU) avec l'hôte, l'UE a déclaré que les détails pourraient varier en fonction de l'hôte sélectionné, mais que les éléments communs comprenaient : l'objectif, les rôles, les responsabilités, les dispositions financières, le règlement des différends, l'interprétation et les modifications. Le GROUPE AFRICAÏN a déclaré que tout protocole d'accord devrait soutenir des actions quantifiables, apporter un soutien aux pays en développement et renforcer la mise en relation.

Les co-moderateurs élaboreront un projet de conclusions du SBI, des projets de textes de décision de la COP et de la CMA, ainsi qu'un projet d'éléments d'un éventuel MoU.

Deuxième évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation du soutien apporté au Mécanisme technologique pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris : Lors des consultations non officielles du SBI, les co-moderateurs Pemy Gasela (Afrique du Sud) et Stephen Minas (Chypre) ont rappelé aux délégués le mandat confié à la SBI 64 de lancer la deuxième évaluation du soutien apporté au Mécanisme technologique, et ont sollicité leurs avis.

Concernant les prochaines étapes, le GROUPE ARABE a déclaré que la SBI 64 devrait convenir d'un résultat établissant un calendrier des travaux. Le G-77/CHINE, l'UE et le CANADA ont proposé de demander au Secrétariat d'élaborer un rapport intermédiaire pour examen par les Parties lors de la SBI 66 (juin 2027), notant que l'examen doit être achevé lors de la CMA 9 en novembre 2027.

Le G-77/CHINE a déclaré que l'évaluation devrait tenir compte des fonctions révisées du Centre des technologies climatiques ainsi que des besoins et des contributions nationaux. Le GROUPE AFRICAÏN et le CANADA ont déclaré que l'évaluation devrait servir de contribution au GST 2.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) : Au sein du groupe de contact des SB, la coprésidente Federica Fricano (Italie) a sollicité des avis sur la manière de mettre en œuvre le mécanisme de transition juste.

Le G-77/CHINE a déclaré que le mécanisme devrait renforcer la coopération internationale et le financement hors dette, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, et a attiré l'attention sur les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. Le GROUPE AFRICAÏN a proposé trois étapes : conception (2026), mise en place institutionnelle (2027), et intensification et rapports (2028). Les pays en développement à revenu faible et intermédiaire (LMDC) ont déclaré que le mécanisme ne devrait pas imposer ni obligations ni exigences de rapport aux pays en développement.

Notant les contraintes de financement, la NORVÈGE s'est prononcée en faveur d'une souplesse dans l'utilisation des organismes existants. Suggérant que le nouveau mécanisme « ne peut pas corriger ou résoudre tout ce qui ne va pas dans le système actuel », elle a exhorté les Parties à être « très précises sur ce qu'elles attendent de ce mécanisme ». L'AOSIS a déclaré que le mécanisme pourrait « travailler avec » les organismes concernés et la COLOMBIE a déclaré qu'il pourrait « s'appuyer sur » les organismes existants. L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que le mécanisme devait être un organe constitué capable de susciter un véritable changement. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a déclaré que le mécanisme pourrait être un « réseau d'experts axé sur la demande ».

Les ONG syndicales (TUNGOS) ont déclaré que les travailleurs, la protection sociale et les droits du travail devaient être au cœur des efforts en faveur d'une transition juste, et ont appelé à une mise en œuvre rapide. Les ORGANISATIONS DE PEUPLES AUTOCHTONES ont déclaré que le processus devait tenir compte des contributions des personnes les plus touchées par les activités de transition juste.

En réponse à une question concernant le document « [premier résultat intermédiaire](#) » qui recense les initiatives et processus pertinents au sein du système des Nations Unies, le Secrétariat a déclaré qu'il avait été conçu pour aider les Parties dans leurs discussions. La NORVÈGE et le JAPON ont salué cet exercice de recensement.

Événement technique sur les études de cas relatives à la transition juste, à la diversification économique et à l'évaluation d'impact : Au cours de cet [événement obligatoire](#) coprésidé par Peter Govindasamy (Singapour) et Veronika Skolasztika Bagi (Hongrie), les délégués ont assisté à des présentations sur les études de cas contenues dans le [rapport 2025](#) du Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de réponse.

Le G-77/CHINE a noté que les études de cas mettaient en évidence la nécessité de reconnaître la dynamique des échanges commerciaux, la marge de manœuvre budgétaire limitée et l'importance de politiques économiques saines. Il a appelé à ce que les futures études de cas incluent des indicateurs économiques clés tels que l'inflation, les impacts sur les ménages, les flux commerciaux, la marge de manœuvre budgétaire, le risque de change et les taux d'emprunt. Le GROUPE ARABE a appelé à analyser l'impact des mesures commerciales liées au climat sur les pays en développement. Le JAPON a mis en garde contre la duplication des travaux menés dans d'autres instances. La CHINE a insisté sur la nécessité d'évaluer non seulement les impacts des mesures de riposte, mais aussi d'identifier les moyens d'y faire face.

Le ROYAUME-UNI a suggéré que les études futures incluent une analyse coûts-avantages holistique tenant compte des avantages connexes et des opportunités de l'action climatique. La NOUVELLE-ZÉLANDE a identifié l'intégration de scénarios politiques optimistes et de modélisations sur différentes périodes comme des éléments utiles pour l'avenir.

Les délégués ont également posé des questions spécifiques visant à clarifier les données et les hypothèses utilisées dans les études de cas.

Interface de données sur les gaz à effet de serre : Lors des consultations non officielles du SBSTA, le co-modérateur Fredrick Ouma (Kenya) a sollicité des avis sur un projet de texte qui : se félicite des progrès réalisés par le Secrétariat dans le développement de l'interface, tels que présentés lors de la 64e session du SBSTA ; demande au Secrétariat de rendre compte des progrès supplémentaires lors de la 65e session du SBSTA (novembre 2026) ; et convient d'examiner des modules supplémentaires lors de la SBSTA 66 (juin 2027).

Le GROUPE ARABE et les pays à faible revenu et en développement (LMDC) ont exprimé leurs préoccupations concernant la mise à jour du Secrétariat, en particulier le fait que le module de requêtes souples permettrait aux utilisateurs de comparer plusieurs Parties. Le GROUPE ARABE a proposé d'ajouter un nouveau paragraphe stipulant qu'il ne serait pas possible de sélectionner plus d'une valeur pour un paramètre donné. L'UE, la NORVÈGE, le ROYAUME-UNI, la NOUVELLE-ZÉLANDE et le JAPON ont déclaré que la présentation du Secrétariat reflétait fidèlement ce qui avait été convenu lors de la SB 62 et se sont opposés à l'ajout proposé. Le GROUPE ARABE a souligné qu'il ne pouvait accepter un résultat permettant des comparaisons entre les Parties.

Les co-modérateurs ont encouragé les Parties à dialoguer entre elles de manière informelle.

Dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial (GST) : Les co-facilitatrices du dialogue, Rita Mishaa (Guatemala) et Johanna Lissinger Peitz (Suède), ont ouvert la [première journée](#) de cet événement obligatoire, expliquant que le dialogue offre une plateforme pour favoriser une compréhension commune des opportunités et des défis liés à la mise en œuvre des résultats du GST 1. Le Secrétariat a souligné que 90 % des nouvelles CND soumises entre juin 2024 et juin 2026 indiquaient que leur élaboration s'était appuyée sur les résultats du GST 1, 83 % d'entre elles fournissant des informations sur la manière dont cela s'était concrétisé.

Les délégués ont ensuite participé à des discussions thématiques. Concernant les mesures d'atténuation et d'adaptation, ils ont mis en avant plusieurs défis, notamment : une mauvaise compréhension et une attention limitée accordées aux émissions autres que celles de dioxyde de carbone ; des obstacles structurels, notamment le coût élevé du capital, l'accès limité au financement concessionnel et un renforcement des capacités insuffisant ; des mesures imposées unilatéralement ; un manque de clarté quant à la manière dont le processus de la CCNUCC suivra les progrès ; ainsi que des retards dans l'octroi des licences et une faible acceptation par le public des efforts de transition.

En ce qui concerne les opportunités, les délégués ont identifié les suivantes : veiller à ce que les marchés mondiaux du carbone s'alignent sur les objectifs de l'Accord de Paris ; promouvoir à la fois la réduction et l'absorption des émissions forestières ; garantir que l'action climatique soit clairement liée à des emplois durables et à l'accessibilité financière ; et entreprendre une transition énergétique juste qui s'aligne sur l'objectif de 1,5 °C.

Recherche et observation systématique : Lors des consultations non officielles du SBSTA co-modérées par Frank McGovern (Irlande) et Patricia Nying'uro (Kenya), l'AOSIS a souligné le rôle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en tant que « référence en matière de données scientifiques disponibles » et a mis en avant les risques et les points de basculement à mesure que le réchauffement mondial dépasse 1,5 °C. Le GROUPE ARABE et l'INDE ont

appelé à la prudence et à la clarté dans l'utilisation de termes tels que « points de basculement », qui, selon eux, posent des problèmes de définition. L'INDE a mis en garde contre toute mauvaise communication ou simplification excessive des données scientifiques, tandis que l'UE a exprimé son inquiétude face à la « désinformation coordonnée » et à l'« obstruction ».

L'UE, l'AOSIS, l'AFRIQUE DU SUD et d'autres ont fait part de leur profonde préoccupation concernant le calendrier du septième rapport d'évaluation (AR7) du GIEC. L'INDE a déclaré que le calendrier de l'AR7 ne relevait pas du mandat du SBSTA.

L'UE et l'ISLANDE ont souligné l'importance cruciale des systèmes d'alerte précoce. Le ROYAUME-UNI a noté les travaux visant à intégrer la justice et l'équité dans les scénarios. L'INDE a appelé à renforcer les capacités des pays en développement en matière de modélisation et d'élaboration de scénarios.

Dispositions relatives aux réunions intergouvernementales : Au sein du groupe de contact du SBI, les co-moderateurs Felix Wertli (Suisse) et Kaveh Guilanpour (Géorgie) ont sollicité des avis sur l'organisation des futures sessions.

L'AILAC a demandé d'ajouter dans les conclusions de la SBI 64 une demande adressée au Secrétariat et à la Présidence afin d'inclure le programme de travail sur le financement climatique (CFWP) à l'ordre du jour provisoire de la CMA 8. Le GROUPE ARABE a demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour sur les PNA et, notant des incohérences dans les intitulés des points de l'ordre du jour, a déclaré que le point sur les questions relatives à la mise en œuvre de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 devrait inclure une référence à la décision 11/CMA.7.

L'UE a demandé que l'on réserve un espace pour discuter de l'ambition en matière d'atténuation et de la transparence. Elle a également invité à réfléchir dès à présent aux points qui pourraient être abordés après les prochaines sessions des organes directeurs et, avec la NORVÈGE, a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le CFWP à ce stade. La NORVÈGE a noté que les travaux sur les PNA et le CFWP sont en cours, précisant que leur absence de l'ordre du jour ne signifie pas qu'ils ne sont pas importants, mais plutôt qu'il n'existe pas de mandat de négociation concret. Le GROUPE ARABE a dénoncé l'objection à l'examen du CFWP comme un signe de mauvaise foi.

Les Parties et les observateurs ont également appelé, entre autres, à : la publication en temps opportun de l'accord du pays hôte de la COP 31 ; la publication des annexes de l'accord du pays hôte de la COP 30 ; et des procédures relatives aux conflits d'intérêts pour les présidences, notamment en ce qui concerne les intérêts commerciaux. Les ÉTATS D'ASIE-PACIFIQUE ont fait état des consultations en cours concernant un hôte potentiel pour la COP 33, notant qu'aucune manifestation d'intérêt n'avait été formulée à ce jour.

Dialogue sur l'alignement des flux financiers : Lors de la [deuxième journée](#) de cet événement obligatoire, les délégués ont continué à échanger leurs points de vue sur la mise en œuvre au niveau national. Les discussions ont porté, entre autres, sur : le marquage des dépenses publiques liées au climat ; les marchés publics durables ; l'absence de prise en compte des risques climatiques physiques par les agences de notation ; la prise en compte des risques climatiques dans le règlement des différends entre investisseurs ; et la promotion du transfert de technologies

pour l'adaptation. La SUISSE a décrit comment elle a mis au point un « [test d'alignement climatique](#) » pour le secteur financier, qui a non seulement favorisé la sensibilisation, mais a également encouragé les progrès parmi les acteurs financiers participants et éclairé l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. La COLOMBIE a indiqué avoir dressé un inventaire des subventions et des incitations au crédit susceptibles d'encourager une production agricole non durable, ce qui nuit à la fois aux objectifs climatiques et à ceux en matière de biodiversité.

Dans [l'après-midi](#), les discussions ont porté sur la dimension internationale de l'alignement des flux financiers. Les intervenants ont notamment abordé : la concentration du capital entre les mains d'un petit groupe d'individus très fortunés, un phénomène qui existe tant dans les pays développés que dans les pays en développement ; les conditions d'emprunt préférentielles pour les investissements « labellisés verts » ; l'impact des catastrophes naturelles sur les analyses de risque pays et l'incapacité des agences de notation à prendre en compte les biens publics mondiaux ; et la répartition des gains et des pertes de bien-être liés aux ajustements carbone aux frontières.

Dialogue d'experts sur les données de genre : Cet [événement obligatoire](#) faisait suite à l'adoption du nouveau Plan d'action pour l'égalité des sexes lors de la COP 30. Les experts se sont réunis pour recenser les données disponibles ventilées par sexe et par âge, ainsi que les bonnes pratiques et les lacunes à cet égard, dans le but d'éclairer des interventions ciblées visant à renforcer l'efficacité de l'action climatique. Les participants ont échangé leurs points de vue, notamment sur : l'impact du changement climatique sur les charges de soins ; la manière dont les données de santé peuvent être intégrées dans les rapports sur le climat, notamment en ce qui concerne la charge de morbidité et la mortalité maternelle ; les liens entre les phénomènes météorologiques extrêmes, les déplacements de population, l'insécurité alimentaire et l'augmentation des taux de violence à l'égard des femmes et des filles ; et les analyses ventilées par genre sur les pratiques à forte intensité d'émissions.

Dans les couloirs

« Je suppose que la lune de miel est terminée », a déclaré un délégué en quittant les lieux à la fin du troisième jour des réunions sur le climat de juin 2026. Après deux journées calmes, des lignes de fracture sont apparues dans plusieurs salles de négociation.

Les discussions sur l'organisation des futures sessions se sont transformées en « une première bataille autour de l'ordre du jour », les Parties étant en désaccord sur les points à aborder lors de la prochaine session des organes directeurs en Turquie. « Ce n'est pas vraiment une surprise », a noté un observateur, soulignant le désaccord sur la question de savoir si le programme de travail sur le financement climatique devait être retenu. Les consultations non officielles sur le programme de travail en matière d'atténuation et sur la recherche n'ont pas été moins controversées.

Dans le même temps, cette journée a une nouvelle fois mis en évidence le pouvoir de rassemblement du processus climatique. Un dialogue sur les données de genre a réuni des experts issus de divers organismes, apportant leur expertise dans des secteurs tels que la santé et l'aide humanitaire. « Si seulement nous pouvions canaliser cet enthousiasme dans d'autres salles », a déclaré un négociateur de longue date.